



Meilleur moyen de contester amande tapage ?

Par **Nicolas33400**, le **27/06/2012 à 11:01**

Bonjour,rnrnExceptionnellement le 17/02/2012 à 5h45 j'ai écouté de la musique relativement fort, je l'ai fait en étant persuadé de ne déranger personne car moi même n'entendant pas de bruit chez mes voisins, et les murs étant épais, j'étais convaincu de l'insonorisation de l'appartement.rnrnDeux policiers étaient venus frapper à ma porte, et s'étaient donnés le luxe de m'accuser de récidive. La vérité c'est que je n'avais jamais été, ni prévenu, ni averti du fait que je gêrais ; d'après leurs dires, ils n'avaient pas pu rentrer dans l'immeuble pour atteindre mon logement.rnrnJe viens d'aller chercher un recommandé à la poste, qui me "reconnait coupable" de tout ça.rnrnVoici le scan
:rn<http://img15.hostingpics.net/pics/98105920120627110009.jpg>rnrnl'amande s'élève à 172 euros alors que je ne gagne même pas 800€ par mois ! Les voisins se sont mis à faire du bruit alors que moi je n'en fait plus, j'ai même acheté une moquette (150€) pour éliminer les bruits de chaise...rnrnQuel est le meilleur moyen de contester cette amande, les meilleurs arguments à donner ?

Par **Nicolas33400**, le **28/06/2012 à 13:48**

Quelqu'un peut me donner une réponse svp ?

Par **alterego**, le **28/06/2012 à 14:03**

Bonjour,rnrn**Exceptionnellement le 17/02/2012 à 5h45 j'ai écouté de la musique relativement fort**, rnrnLes services de Police se sont rendus sur place, que voulez-vous

contester ?
C'est vrai que l'amende est élevée comparée à vos revenus, mais elle n'a pas pour base ces derniers.
Cordialement

Par **Nicolas33400**, le **28/06/2012** à **14:25**

Ce que je veux contester, c'est que ces flics m'ont dit que j'ai été prévenu, alors que ce n'est pas le cas (ils ont dit qu'ils n'ont pas pu rentrer dans l'immeuble).
Dans ce cas, pourquoi l'amande est de 150€ et non de 50€ ?
Ces flics ont une dent contre moi, je témoignais beaucoup plus de respect pour eux (par éducation, comme avec tlm, sans les connaître) avant qu'ils ne retournent la situation contre moi quand je me suis fait agresser à deux reprises par 5 personnes (avec certificat médical à l'appui). Je cite des phrases de ces demeures : "c'est à vous de..." (les agresseurs m'insultaient devant les flics et je leur demandais de noter, d'après le flic c'était à moi de noter les insultes), "c'est un peu compliqué !" (quand j'ai voulu déposer plainte, qu'ils disaient à cause du rapport que ça pouvait se retourner contre moi et que je proposais de poser une caméra pour filmer une prochaine agression)... Bref ils sont débiles. Une fois qu'ils m'ont raccrochés au nez 6 fois alors que je venais de me faire agresser à bordeaux et piquer mes clés, "on est pas des séruriers hahaha lol" c'était leurs mots. J'ai appelé pour une agression avec témoins sous le choc alors que je me suis fait opérer récemment et le fin mot de ces trouducus c'était de dire à mes agresseurs "allez le samedi commence à peine, relaxez vous, ce soir vous vous amuserez...", mais quelle bande de...
Un dimanche j'étais extrêmement malade, et j'ai appelé pour des travaux (ici c'est non stop, mais le dimanche c'est interdit), et ils ont trouvés tous les prétextes pour ne pas venir ! Mes murs tremblaient ! Rien n'est clair ou objectif dans cette histoire ! Qu'est ce qui justifie une amande de 3x le minimum normal pour un tel cas ?
Je vous demande comment contester, qu'est ce qu'il faut écrire (dans la forme et non le fond, et encore moins le détail, pas question de gruger)... Y'a aucune justice, quel pays de merde aveugle... J'ai toujours été gentil, même trop, malgré tout, mais je suis obligé de prendre des cachetons médicaux de merde tellement que j'en peux plus, soit t'encule, soit tu te fais enculer !! Je déteste ça, je veux ni l'un ni l'autre bordel. Ça va mal, c'est l'enfer au niveau du smig de revenus, vous les gosses de riches vous avez du bol de vivre loin des casos.

Par **alterego**, le **28/06/2012** à **18:55**

Bonjour,
Enfin, j'ai pu lire l'ordonnance pénale.
Etiez-vous présent à l'audience et vous êtes-vous défendu ?
Vous devez payer dans le mois qui suit la date d'envoi de la lettre recommandée de notification la somme de 142 €, soit 150 € x 80% + 22 €, autrement dit avant le 11/07. Cela pourrait jouer en votre faveur.
Vous souhaitez exercer un recours, libre à vous rien n'est plus normal. Si vous le faites, vous pourrez demander que cette somme vous soit restituée.
Ce qu'il faut écrire ce sera ce que vous avez déjà probablement fait valoir en matière de droits accompagné de nouveaux éléments, si vous en avez. Faites le de manière très courtoise, même si ça doit vous demander un effort, vous vous adressez à des magistrats et non pas à des potes ou au premier dégénéré venu. Condition sine qua non pour espérer être entendu.
Oubliez les agressions dont vous avez été victime, votre inimitié des "flics", d'autant plus qu'elles vous incitent à formuler des griefs contre les forces de l'ordre qui n'intéressent personne, surtout pas le Tribunal, et qui ne manquent pas d'irriter les magistrats. Elles sont hors sujet dans votre affaire. Le litige, rien que le litige !
Insistez sur le fait que

rien au fait qu'il a été commis et que c'est de celui-ci, et uniquement de celui-ci, que vous avez été reconnu coupable. rn"rnC'est noté.

Par **Nicolas33400**, le **02/07/2012** à **00:13**

Je peux payer et quand même contester, puis retrouver mon argent ?

Par **Nicolas33400**, le **02/07/2012** à **19:19**

Si je paye avant la date, je peux payer avec les -20% directement ?

Par **alterego**, le **03/07/2012** à **11:44**

Vous devez payer 142 € avant la date limite qui approche, n'attendez pas le dernier jour.
rnCalcul $150 \times 80\% = 120 + 22 = 142$ €rnVous demanderez son remboursement si votre recours aboutit.rnCordialement

Par **Nicolas33400**, le **04/07/2012** à **15:52**

Merci beaucoup, je m'en occupe tout à l'heure.

Par **Nicolas33400**, le **21/07/2012** à **13:21**

J'ai fait ce que vous m'avez dit : payer et contester en même temps.rnJ'ai envoyé la lettre où je demande la clémence au magistrat qui m'a condamné, mais la lettre m'a été retournée par le greffier :rn<http://img15.hostingpics.net/pics/16509020120721131719.jpg>rnJe ne sais pas quoi faire.

Par **Nicolas33400**, le **22/07/2012** à **15:01**

Au cas où vous n'auriez pas compris, je voulais dire "le délai est dépassé, je renvoi à l'adresse indiquée quand même ?"...

Par **alterego**, le **22/07/2012** à **18:05**

Bonjour, rnrnIl est tout à fait normal que le Greffier vous ait retourné le règlement. rnrnVous deviez payer l'amende à laquelle vous aviez été condamné majorée du droit fixe de procédure. rnrnDans le mois, 142€ [150€ - 30€ (20% de 150) + 22€]. rnrnPassé ce délai, 172€. rnrnL'amende 120€ et le droit fixe de procédure 22 € devaient bien entendu être adressés à la Trésorerie de Bordeaux Amendes. rnrnAdressés en retard à la Trésorerie, faites valoir auprès du Trésorier que vous aviez adressé par erreur le règlement au Tribunal, en joignant la copie de la lettre reçue du Greffe. Priez-le de vous excuser de cette erreur et remerciez-le par avance. rnrnLors de l'audience du Tribunal, vous ne devrez exposer que les conclusions dont nous nous étions entretenus fin juin/début juillet en demandant la clémence du Tribunal. rnrnLa décision vous est favorable, vous pourrez demander au Trésorier, copie de celle-ci à l'appui, le remboursement de la somme versée. rnrnCordialement

Par **Nicolas33400**, le **23/07/2012** à **12:02**

Le greffier ne m'a pas retourné le règlement, il m'a retourné ma demande de clémence, le règlement a été reçu, normalement. rnrnJe dois faire la même chose mais pour le magistrat ? Envoyer la demande à l'adresse indiquée ?